

Cours de musique de la Commune de Mertzig



Enseignement musical Division inférieure

Année scolaire 2019/2020

Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure (jusqu'au diplôme de la 1ère mention) telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes de la commune de Mertzig.

Les cours sont offerts en collaboration avec la Fanfare de Mertzig.





COURS DE MUSIQUE DE LA COMMUNE DE MERTZIG

DETAILS DES COURS

FORMATION MUSICALE (solfège)	- Éveil musical – 1 ^{ère} année (1h / semaine) : - Éveil musical – 2 ^e année (1h / semaine) : - 1 ^{ère} année (1h / semaine) : - 2 ^e année (1h30 / semaine) : - 3 ^e année (2h / semaine) : - 4 ^e année (2h / semaine) :	Lundi 16h15 à 17h15 Lundi 17h15 à 18h15 Jeudi 16h00 à 17h00 Jeudi 17h00 à 18h30 Samedi 8h30 à 10h30 Samedi 10h30 à 12h30			
Conditions d'admission	 Éveil musical – 1^e année (cycle 1.2 de l'Ecole Fondamental) Éveil musical – 2^e année (cycle 2.1 de l'Ecole Fondamental) 1ère année: à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale -Un minimum de 3 élèves par classe est requis 				
Note	- La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 ^e année (1ère mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.				
FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 20 à 30 min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	- Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) - Cuivres : trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone, bass mib/sib - percussion, drum set				
Conditions d'admission	 avoir accompli les 2 ans d'éveil musical ou 1 année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours/test d'admission. adultes: avoir accompli 1 année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation de la direction de l'Ecole. drum set: après le diplôme du 1er cycle en percussion 				
FORMATION D'ENSEMBLE	- Ensemble instrumental (1h / semaine) => Lundi 17h30 à 18h30				
Condition d'admission	- Avoir passé avec succès la 1ère année d'études à l'instrument				

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Lieux des cours : Salle de musique de la Fanfare Mertzig, Rue Principale, Mertzig. Les horaires des cours individuels seront fixés lors d'une réunion de concertation avec les élèves / parents, qui aura lieu: mardi, le 2 juillet 2019 à 19h00 au Foyer du Hall sportif à Mertzig.

La rentrée scolaire a lieu lundi, le 16 septembre 2019.

FRAIS D'INSCRIPTION

Cours collectifs (solfège) : 120 € par élève et par année Cours individuels (instrument) : 220 € par élève et par année

Réduction pour famille nombreuse : 50% réduction à partir de la 2e personne inscrite sur la taxe ordinaire

Taxes d'inscription sociales :

Cours collectif: 25 € (*) / Cours individuel: 50 € (*)

(*) les taxes d'inscription sociales s'appliquent aux familles habitant la commune de Mertzig, et qui bénéficient de l'allocation de vie chère.

Une facture relative aux frais d'inscription sera envoyée aux parents après le délai d'inscription par la recette communale. Les taxes sont à payer avant le commencement des cours.

Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique.

RENSEIGNEMENTS

Monsieur FREYMANN Norbert Responsable local 12 rue du Moulin L-9167 Mertzig

Tél.: 26 88 03 30 / 691 83 81 08

Commune de Mertzig 22 Rue Principale L-9168 Mertzig Tél. 83 82 44 200







COURS DE MUSIQUE DE LA COMMUNE DE MERTZIG

Fiche d'inscription 2019/2020

Cours de musique de la Commune Mertzig

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le 7 juin 2019 au plus tard à :

Cours de musique de la Commune de Mertzig 22 Rue Principale L-9168 Mertzig Tél. 83 82 44 200

La fiche est à remplir également par les anciens élèves!

Nom et prénom de l'élève									
Lieu et date de naissance									
Matricule national									
Le (la) soussigné(e)									
Nom et prénom (parents/tuteurs)									
Rue et numéro									
Code postal et localité									
Téléphone et/ou GSM									
E-Mail									
désire inscrire mon fils ma fille c	désire s'inscrire					ancien élèv	/e 🗌	nouvel él	ève 🗌
aux cours de musique suivants									
Éveil musical	1^{ère} année à partir du cy (5 ans au 31/08)de l'Ecole Fo					à partir du cycle 2.1 3) del'Ecole Fondam]
Formation musicale	1ère année à partir du cy (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fo				2 ^e année]
(solfège)	3 ^e année				4 ^e année				
Formation instrumentale	Instrument:								
Formation d'ensemble	Ensemble instrume	ental							



COURS DE MUSIQUE DE LA COMMUNE DE MERTZIG

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Ecole / Conservatoire

Années d'études	Éveil musical (Initiation à la musique):					
	Solfège:					
	Instrument (préciser):					
Remarque éventuelle						
Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ oncerts)						
L'Ecole de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.						

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés par l'École de musique de l'UGDA et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription, des droits d'inscription (non remboursables), mentionnés dans la présente publication, et les approuve.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions: Vendredi, 7 juin 2019

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.